

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration

Mardi 19 décembre 2017

Annexes

Sujet	Annexe	Page
1. Quimperlé Communauté: retrait au 1er janvier 2018	<u>Délibération n° QCD-46.01</u>	7-8
2. Déploiement d'un Wifi territorial cornouaillais	<u>Délibération n° QCD-46.02</u>	9-12
3. Conseil de développement: validation des membres du conseil de developpement	<u>Délibération n° QCD-46.03</u>	13-18
4. PAT: Projet Alimentaire Territorial	Note d'information	19-20
5. Strategies d'attractivité de la Cornouaille	Note d'information	21
6. Ligne nouvelle Ouest Pays de la Loire	Note d'information	22
7. Etat des lieux des mobilités touristiques	Note d'information	23-24
8. Calendrier des instances 2018	Note d'information	25
9. Questions diverses	Note d'information	

Conseil d'administration
Quimper Cornouaille Développement
19 décembre 2017

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Mr CASTANIER, François MARTIN (État), Ludovic JOLIVET, Alain DECOURCHELLE, Christian CORROLLER, Christian KERIBIN, Hervé HERRY, Gilbert GRAMOULLE (Quimper Bretagne Occidentale), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), André FIDELIN (CCA), Claude RAVALEC (CCIMBO), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Christine ZAMUNER (CCPBS), Roger LE GOFF (CC Pays foyennais), Jean-Paul LE CORRE (Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère);

Membres excusés :

Karim GHACHEM (Conseil régional), Jean-Marc TANGUY (CD29), Didier LENNON, Sébastien MIOSSEC (Quimper Communauté), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Erwan LE FLOC'H (Douarnenez Communauté);

Membres excusés ayant donné leurs pouvoirs :

Guillaume MENGUY (Quimper Bretagne Occidentale); Claire LEVRY-GERARD (Quimper Bretagne Occidentale);

Autres participants sans voix délibérative :

Jean-Hubert PETILLON (Quimper Bretagne Occidentale), Kim LAFLEUR, Emmanuelle HERVE, Elisabeth COLIN, Michel BOLLORE, Dominique PENNEC, Stéphane ALLAIN, Sophie LORAND (QCD);

Le 19 décembre 2017, les membres du Conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Claude RAVALEC.

Le Président ouvre la séance à 10h10 et constate que le quorum est atteint :

- 17 membres sur les 25 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances sont ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Quimper Communauté : retrait au 1^{er} janvier 2018
2. Déploiement d'un wifi territorial cornouaillais
3. Conseil de développement : validation des membres du conseil de développement
4. PAT : Projet alimentaire territorial
5. Stratégie d'attractivité : AMO
6. Ligne nouvelle Ouest Pays de Loire (LNOBPL)
7. État des lieux des mobilités touristiques

8. Calendrier des instances 2018
9. Questions diverses

1. Quimperlé Communauté : retrait au 1er janvier 2018

Ludovic JOLIVET indique que ce retrait est la conséquence de la loi Notre. Nous avons sous-estimé en 2015 toutes les répercussions. La Région va contractualiser avec les EPCI et non plus avec les Pays.

Quimperlé Communauté nous a informé depuis quelques temps de son intention de partir de l'agence pour adhérer à l'AUDELOR, en raison de l'importance des flux vers Lorient. Nous n'avons pas jusqu'à présent contesté cette décision.

Mais est-ce que Quimperlé Communauté va adhérer au pays de Lorient ? Celui-ci n'a pas géré son enveloppe Pays comme nous et l'a déjà utilisée en totalité.

Kim LAFLEUR rajoute quelques précisions concernant l'enveloppe du Pays. Concernant la Destination touristique, la Région demande que Quimperlé choisisse entre rester dans la Destination Quimper Cornouaille ou non. Concernant le contrat de partenariat, la Région indique que 1.5 millions d'euros seront attribués à Quimperlé Communauté, mais reste à savoir comment cette enveloppe sera consommée par Lorient. L'ingénierie reste intacte. Concernant la transition énergétique, il y a actuellement 3 conseillers en énergie partagée (CEP), couvrant chacun environ 35 000 habitants. Quimperlé Communauté souhaite créer son propre service CEP et s'engage à prendre en charge la rémunération d'un CEP sur son territoire jusqu'à la création de son propre service. Par ailleurs, Quimperlé Communauté s'engage à continuer d'assurer la promotion de Tynéo. Ce n'est donc qu'un retrait partiel.

Hervé HERRY indique qu'il y a un certain nombre de ressources qui sont impactées par ce départ.

Ludovic JOLIVET précise que le Bureau a demandé qu'il n'y ait pas d'augmentation de recettes et demande de faire remonter les économies qui peuvent être réalisées au sein de l'agence pour réduire les dépenses.

Pierre PLOUZENEC confirme qu'il a été demandé lors du dernier bureau de surseoir à une augmentation des cotisations pour 2018. Le départ de Quimperlé représente environ 180 000 euros en moins. Il précise que des changements structurels vont intervenir durant l'année autour de QCD.

Ludovic JOLIVET précise donc qu'il faut aller plus loin, en réduisant les dépenses au sein de l'agence, tout en gardant suffisamment de trésorerie pour financer pour partie Cuzon.

Monsieur CASTANIER intervient pour donner la position de Monsieur le Préfet sur le départ de Quimperlé. Comme précédemment formulé, Monsieur le Préfet n'était pas d'accord avec ce départ. La Préfecture n'a pas trouvé de moyen juridique pour empêcher Quimperlé Communauté de quitter la Cornouaille. C'est une idée fautive de dire que les flux vers Lorient agglomération sont plus importants. Il n'y a que 1% de la population qui prend le train vers Lorient. Ce n'est pas en se séparant que l'on est plus fort. Le dynamisme économique est égal des 2 côtés. C'est dommage que cela se passe ainsi. C'est un vrai regret de l'État.

Ludovic JOLIVET précise que Monsieur le Préfet a déjà fait part de sa position sur le départ de Quimperlé Communauté. La difficulté de la Cornouaille est que nous sommes dans un territoire

polycentré. Le choix de Quimperlé me paraît plus logique que celui de Châteaulin qui souhaitait se rapprocher de Crozon. On va devoir avancer sereinement sur le pôle métropolitain qui est, pour nous, la seule solution pour assurer les mutualisations politiques de la Cornouaille. Si on ne lance pas le Pôle métropolitain maintenant, les EPCI seront livrées à elles-mêmes.

Roger LE GOFF indique que l'agence est à un tournant qui nous impose de changer de stratégie. On ne peut pas continuer à prélever sur les fonds. Il faudra avoir le courage de revoir les missions de QCD et notamment celles de l'énergie. Il faudra co-construire le pôle métropolitain ensemble. Cette solidarité sera indispensable car nous ne sommes pas tous égaux sur nos territoires. Le sujet qui me semble important est le développement numérique sur le territoire. Si nous voulons un pôle métropolitain important pour gérer nos compétences, il faudra participer financièrement également de manière plus importante qu'aujourd'hui.

Ludovic JOLIVET précise qu'il y a des réalités : nous avons perdu des recettes depuis le début du mandat. L'enjeu de demain n'est pas au niveau des communes mais à l'échelle du territoire, donc de la Cornouaille. La loi demande d'aller plus loin. Les élus de Douarnenez ont demandé, lors de la présentation du pôle métropolitain sur leur territoire, qui avait le mandat pour créer un pôle métropolitain. La réponse est : personne, car en 2014 personne n'avait évoqué ce pôle. Mais si personne n'a le mandat, on est contraint d'attendre et on prend alors le risque d'avoir un décrochage de l'action publique. L'agence joue un rôle aujourd'hui et elle le jouera demain également. On transfèrera les compétences et les moyens humains dans le pôle métropolitain. Le choix pour le pôle métropolitain est un pas vers l'avenir.

Pierre PLOUZENNEC regrette le départ de Quimperlé Communauté car c'était plus dynamique.

Ludovic JOLIVET précise qu'il vaut mieux avoir une Cornouaille requalifiée, restreinte. Le Cap Sizun est un territoire en difficultés car très à l'Ouest. Quimper Bretagne Occidentale doit être un allié fort des communes sur l'action de l'Ouest breton. Brest n'arrivera pas seule et a besoin d'attributs supplémentaires pour résister face à Rennes, Nantes et Angers.

Les collègues Vannetais et Lorientais sont conscients qu'ils ont besoin de nous, à l'Ouest. Mais nous n'avons pas souhaité nous engager dans un pôle métropolitain Lorientais et Vannetais, sans avoir solidifié la Cornouaille entière. C'est stratégique. Cependant, les enjeux et décisions du territoire de demain ne peuvent se faire qu'à l'échelle du territoire.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à s'exprimer puis soumet au vote.

Le Conseil d'Administration valide, à la majorité :

- le départ de Quimperlé Communauté au titre de membre de QCD ;
- les différentes modalités d'assistance par QCD, tel qu'exposées dans le rapport ;

Vote contre : L'état, représenté par Monsieur CASTANIER, sous-préfet.

2. Déploiement d'un wifi territorial cornouaillais

Roger LE GOFF indique que c'est dans le cadre de la Destination et en lien avec les offices de tourisme, que l'on propose le déploiement du wifi territorial dans le but d'harmoniser un service de connexion de wifi public. L'intérêt est de pouvoir compter sur un grand nombre d'utilisateurs.

Deux options sont proposées pour l'installation de ces bornes : la première étant que QCD prenne en charge 100 % du coût de l'étude et d'installation des bornes dans une procédure ouverte adaptée. La seconde est que les EPCI mandatent QCD pour coordonner un groupement de commande.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration :

- valide le projet et autorise le lancement de la procédure d'appel d'offre,
- valide son portage par Quimper Cornouaille Développement,
- retient la deuxième solution,
- autorise QCD à conclure les accords sur réception des engagements des EPCI validés en Bureau ou en Conseil communautaires,
- autorise le Président à solliciter dans le cadre du contrat de partenariat Euros Région Bretagne-Pays de Cornouaille, une subvention auprès du Conseil régional de Bretagne.

3. Conseil de développement : renouvellement des membres

Kim LAFLEUR précise que les EPCI ont été invités à faire remonter des propositions de nouveaux membres de la société civile pour intégrer le conseil de développement. Les membres déjà en place ont été consultés pour confirmer leur choix de poursuivre leur engagement au Conseil.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, la nouvelle composition du Conseil de développement de Cornouaille.

4. PAT : Projet alimentaire territorial

Dominique PENNEC explique qu'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est une démarche collective qui a pour objectif de rapprocher la production locale et la consommation locale. Il permet d'obtenir un label sur appels à projets du ministère, dans le cadre du Plan National de l'Alimentation. Un PAT répond aux enjeux suivants : une alimentation accessible à tous, saine, équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains ; un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité ; une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

La Cornouaille compte déjà deux PAT : celui du Conseil régional en lien avec la Chambre d'agriculture sur la restauration collective : Breizh'alim ; et celui du département du Finistère dont le diagnostic est en cours.

Au niveau de la Cornouaille, un diagnostic préalable à un éventuel PAT est en cours. L'identification des besoins et attentes est confié à Aux Gouts du Jour. Quimper Cornouaille Développement appuie et accompagne le travail mené, l'alimentation étant une thématique transversale. QCD coordonne l'implication collective des EPCI dans la démarche et participe à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

Cette résolution a pour but de solliciter les fonds auprès de la Région.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

5. Stratégie d'attractivité : AMO

Michel BOLLORE indique que le sujet a déjà été validé lors du dernier conseil d'administration. Le cabinet sélectionné suite à la consultation à maîtrise d'ouvrage est Inkipit. Celui-ci va travailler sur les orientations stratégiques. C'est un travail de concertation entre les acteurs. Le montant prévu, présenté en CUP, était de 130 000 euros pour l'ensemble de l'accompagnement de la démarche (dont la moitié prise sur le contrat de partenariat). Après négociation, cette prestation se chiffrera à 70 000 euros.

Hervé HERRY précise que c'est une étude stratégique, qui va avec le pôle métropolitain.

Gilbert GRAMOULLE indique que l'on se rend compte que dans la construction de la Cornouaille, c'est une richesse d'avoir le Cap Sizun. On parle d'approche globale de notre avenir.

Pierre PLOUZENNEC intervient en précisant qu'en matière de solidarité territoriale, le Cap Sizun ne veut pas devenir une caution touristique.

Ludovic JOLIVET indique que l'on sait protéger le territoire. Le Cap Sizun n'a plus les moyens aujourd'hui de mener à bien des projets, comme le tour de France.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

6. Ligne nouvelle Ouest Pays de Loire (LNOBPL)

Michel BOLLORE rappelle que l'étude a été commandée par SNCF Réseau et a sollicité les 4 agences de développement et d'urbanisme les plus impactées par les aménagements de lignes nouvelles (Quimper, Brest, Nantes et Rennes). Les cinq objectifs du projet sont : améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne, renforcer le réseau inter-villes, rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes, desservir le futur aéroport du Grand Ouest, dégager des possibilités d'évolution du réseau.

Les deux principales demandes concernent le gain de temps et l'amélioration de l'offre de service. Les axes concernés sont les tronçons Brest-Paris, Quimper-Paris et Rennes-Nantes. Pour la Cornouaille, deux tronçons sont aménageables et permettent de gagner 17 minutes. À noter que les données de SNCF Réseau intégrées à l'étude ne permettent pas d'atteindre l'objectif de Quimper/Brest-Paris en moins de trois heures.

Deux scénarios se dessinent à l'échelle bretonne: le premier a un coût de 7,8 milliards d'euros intégrant l'ensemble des demandes territoriales et un second scénario à 4 milliards d'euros se concentrant sur le gain de temps. Dans les 2 cas, le Quimper-Paris serait optimisé de 17 minutes.

L'étude a été fournie à SNCF Réseau et fera partie de la concertation.

Ludovic JOLIVET indique que la nouvelle ligne entre Quimper et Lorient ne passera plus en gare de Quimperlé. Le TER reste une ligne locale qui desservira Quimperlé.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

7. État des lieux des mobilités touristiques

Pierre POUZENNEC indique que cet état des lieux des mobilités touristiques sur le périmètre de la Destination Quimper Cornouaille concrétise un travail mené par l'AOCD et QCD. L'objectif de cette démarche est d'identifier des pistes d'actions, des solutions pour favoriser la mobilité des touristes devant se déplacer sans voitures. L'ouvrage reprend une trame déclinée en 3 temps: l'accès longue distance en Cornouaille; le dernier kilomètre jusqu'à l'hébergement; la mobilité au cours du séjour. C'est un ouvrage de qualité.

8. Calendrier des instances 2018

Le Conseil d'Administration prend acte du calendrier.

9. Questions diverses

Pierre PLOUZENNEC demande l'état d'avancement de la tournée de présentation du pôle métropolitain dans les EPCI. Il précise que celle-ci devrait être étendue au niveau municipal.

Ludovic JOLIVET précise que les visites sont fixées et qu'il en reste 4 à faire. Les échanges sont intéressants mais on sera obligé de se mobiliser sur les enjeux de demain. Il sera nécessaire de mettre des compétences lourdes et des sujets importants dans le pôle, comme la stratégie économique.

Christine ZAMUNER n'est pas contre le pôle métropolitain, mais peut-être faut-il qu'il y ait un groupement de petites communes avant de passer sur ce pôle. Il ne faut pas non plus oublier les citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Claude RAVALEC



Quimperlé Communauté: retrait au 1^{er} janvier 2018

Rappel

Quimperlé Communauté a officiellement fait connaître sa volonté de renforcer sa coopération avec les acteurs institutionnels du pays de Lorient et par conséquent de se retirer de l'association QCD en tant que membre à part entière à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce retrait annoncé appelle à convenir des modalités de retrait propres aux différents dossiers en cours notamment la promotion touristique, le contrat de partenariat Région Bretagne, et la transition énergétique.

Contexte

Promotion de la destination touristique

Dans le cadre de la promotion de la destination touristique Quimper Cornouaille et compte-tenu de la position de la Région Bretagne, il a été acté que Quimperlé Communauté maintienne son appartenance à la Destination. Le versement de sa contribution pour les années 2018-2019-2020, serait de 14k €/an, ce qui permettrait à QCD d'assurer l'animation de la destination en tenant compte de ce territoire, mais de ne plus assurer l'appui individuel aux porteurs de projet.

Contrat de partenariat

Au 1^{er} janvier 2018, la Région Bretagne retirera à QCD, de l'enveloppe 2018 -2020 la quote part revenant à Quimperlé Communauté, soit 1,54 million d'euros sur l'enveloppe globale de 9 million d'euros (soit un résiduel pour la Cornouaille de 7,49 million d'euros).

Concernant le non consommé de l'enveloppe 2017, il se chiffre à 5 millions d'euros, d'où une quote part de 852 400 euros pour Quimperlé Communauté. L'enveloppe globale transférée à Quimperlé Communauté serait **de 2,39 millions d'euros**.

Pour l'enveloppe LEADER Cornouaille 2014-2020 de 2,2 millions, la quote part que la Région Bretagne affecterait à Quimperlé Communauté serait de **236 351 euros**.

Transition énergétique

Le retrait de Quimperlé Communauté dès 2018 impacte directement la mission de Conseil en énergie partagé (CEP). À ce jour la moitié des communes adhérentes sont situées sur ce territoire ce qui représente pour QCD un manque à gagner de 65 K euros/an. Pour continuer d'assurer ce service, Quimperlé Communauté souhaite créer son propre service énergie. Conscient de l'impact de son retrait sur les finances de QCD, Quimperlé communauté propose de recruter un conseiller CEP afin de minimiser la perte financière. Les trois collaborateurs CEP de QCD sont dans l'attente des modalités d'ouverture de poste(s) à Quimperlé communauté pour éventuellement se positionner. Ces informations devraient être précisées début 2018. Durant ce temps Quimperlé Communauté

s'engagera par voie de convention à payer à QCD l'équivalent de sa contribution au CEP au prorata temporis. Sachant que le territoire de Quimperlé Communauté représente un manque à gagner de 56 927 habitants, il conviendra donc de travailler avec les EPCI de Cornouaille afin de calibrer le nombre total de postes CEP au sein de QCD.

Tynéo

Quimperlé Communauté entend signer avec QCD une convention de mise à disposition de cette action sur son territoire, d'une année renouvelable pour la période 2018-2019-2020. Quimperlé Communauté assumerait la charge nette réelle de cette action pour l'activité qui lui correspondra.

Convention de moyens

La cotisation annuelle de Quimperlé Communauté basée sur le nombre d'habitant se chiffrait à **113 852 euros**, soit respectivement **85 K euros** au titre de l'ensemble des actions et des moyens relevant du marketing territorial, de l'urbanisme, du développement des filières (agri-agro et halieutique), de la gestion du contrat de partenariat, des fonds LEADER et de la transition énergétique, ainsi que **28 K euros** concernant la promotion touristique.

Une convention de moyens devra être signée entre Quimperlé Communauté et QCD afin de préciser les montants qui seront versés à l'agence en retour des actions précédemment mentionnées.

Par ailleurs, une réponse devra être apportée par les EPCI de Cornouaille, afin de parer au manque à gagner lié au départ de Quimperlé Communauté.

Résolution :

Le Conseil d'administration :

- **Acte le départ de Quimperlé Communauté au titre de membre de QCD ;**
- **Valide les différentes modalités d'assistance par QCD, tel que ci-dessus exposées ;**

Le Secrétaire

Claude RAVALEC



Déploiement d'un Wifi territorial cornouaillais

Contexte

Dans le cadre de la destination touristique, les Offices de Tourisme ont soulevé l'intérêt d'harmoniser un service de connexion wifi public sur tout le territoire dans le but de satisfaire la demande croissante de connexion.

L'intérêt d'un tel dispositif pour les collectivités adhérentes est varié et basé sur le fait de pouvoir compter sur un grand nombre d'utilisateurs (voir annexe 1). Il est proposé d'équiper des places publiques fortement fréquentées. Les équipes techniques des EPCI et de QCD ont établi un cahier des charges ainsi qu'une liste des sites potentiels.

Une subvention à hauteur de 70% prise sur le contrat de partenariat permettrait de financer la majeure partie du projet, ce dossier serait porté par QCD.

Pour mettre en place un tel dispositif, il faudrait avoir recours à un même fournisseur et donc s'accorder sur les modalités de financement et d'appel d'offre

Plan de financement

Le projet se chiffre à 100 K€ pour l'étude et l'installation de 40 bornes, le financement émanerait à 70% de l'iti FEDER et du contrat de partenariat avec la Région Bretagne.

La balance des 30% restant serait réparti entre les EPCI, au prorata du coût de leurs bornes respectives, soit en moyenne un budget de 4 200 € par EPCI si 7 EPCI participent à l'opération.

Les fonds européens obligent QCD à rester propriétaire du matériel pendant 5 ans. Il est prévu de mettre à disposition gracieusement les bornes aux EPCI via une convention de partenariat. Ce principe est validé par le commissaire aux comptes et le juriste qui nous accompagne dans la procédure d'appel d'offres.

Il faut prévoir sur la durée un fonctionnement annuel de l'ordre de 10 Keuros pour les 40 bornes soit un cout approximatif de 1 500 euros par EPCI.

Budget prévisionnel

objet	coût	Financement	
Etude technique + installation de 40 bornes	100 k€	Iti FEDER + CRB	70k€
		EPCI	30k€ (soit 4.2K€ si 7 EPCI participants)
Total	100 k€		100K€
Fonctionnement annuel pour 40 bornes (le coût de fonctionnement annuel d'une borne peut varier entre 156 à 780 € TTC en fonction des options choisies (le tarif d'abonnement peut varier en fonction du nombre d'utilisateurs choisis en simultanées, de l'option de service de dépannage etc...)	10k€	EPCI	10k€ (soit 1.5k€/EPCI/ an)

Modalité de procédure d'appel d'offre

Deux solutions de passation de marché public sont envisagées :

- **Dans la solution n°1**, QCD prend en charge 100% du coût de l'étude et d'installation des bornes dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte. Les EPCI prennent en charge l'abonnement annuel sans mise en concurrence obligatoire, car le budget est inférieur à 25k€ sur 5 ans.

Cette procédure de marché public est plus simple, mais implique de revoir le conventionnement annuel entre QCD et les EPCI, afin de permettre à QCD de financer les 30% des coûts d'installation restant à charge après subvention. D'autre part elle peut être **assimilée à un découpage artificiel des prestations, et nous encourrons un risque de sanctions administratives voir pénales.**

- **Dans la solution n°2**, les EPCI mandatent QCD pour coordonner un groupement de commande. QCD et les EPCI font alors une passation de marché avec un accord-cadre à marchés subséquents pour une durée de 4 années en procédure adaptée ouverte.

Cette procédure, plus compliquée que la première, permet de donner de la **transparence sur le mode de financent prévu et une totale conformité avec la réglementation des marchés publics. Outre les 40 bornes initialement prévues, cette procédure permettrait aux EPCI de financer l'installation de nouvelles bornes et leur maintenance durant 4 années.**

Démarches à finaliser

1. Valider l'engagement des EPCI
2. Confirmer par EPCI la liste des 7 sites maximums portés à l'étude, arbitrage interne (à voir avec les communes.
3. Valider l'organisation financière et juridique
4. Rédaction des pièces et lancement de la procédure de marché public

Résolution :

Le Conseil d'administration :

- **Valide ce projet, et d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offre**
- **Valide son portage par Quimper Cornouaille Développement**
- **Retient la solution n° 2**
- **Conclu les accords sur réception des engagements des EPCI validés en Bureau ou en Conseil communautaire respectif.**
- **Autorise le Président à solliciter dans le cadre du contrat de Partenariat Europe Région Bretagne –Pays de Cornouaille, une subvention auprès Conseil régional de Bretagne.**

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Claude RAVALEC

Le Wifi territorial Cornouaillais, bien autre chose qu'un simple accès Internet !

Les 8 bonnes raisons de s'y engager

1. Une continuité de service à l'échelle d'un bassin de vie, d'une destination

Le wifi public répond au besoin de connexion des touristes et habitants. Ces derniers peuvent être limités dans leur forfait de connexion 3G ou 4G, où avoir besoin de se connecter depuis un endroit mal couvert en 3G et 4G.

Le wifi public est aujourd'hui proposé sur des places publiques du territoire cornouaillais par certaines communes et communautés de communes. Aussi, les Offices de tourisme de Cornouaille se sont équipés individuellement de borne wifi public afin de satisfaire cette demande croissante de connexion (cela fait partie désormais des normes de classement des OT des 2 premières catégories).

Néanmoins, les OT soulèvent l'intérêt d'harmoniser ce service à l'échelle de la Destination afin d'en récolter les bénéfices en terme de communication et d'exploitation de la donnée utilisateur. Pour ce faire, nous devons passer par le même fournisseur.

2. Un potentiel important d'utilisateurs

La métropole de Tours, qui a lancé son WiFi territorial en 2016, a connu 1,3 millions de connexions en moins d'un an avec un réseau de bornes déployées sur 50 sites différents. Ce service a été l'occasion d'affirmer la cohésion territoriale de cet ensemble, aussi rural qu'urbain, de 22 communes. Les bornes Wifi ont été installées dans les bourgs ruraux et les sites touristiques ou naturels.

De même, le réseau Wifi territorial du bassin d'Arcachon, composés de 75 points Wifi installés sur des places extérieures fortement fréquentées réalisé lui aussi 1 million de connexions par an.

3. Un outil d'observation et d'aide à la décision pour le développement local

Grâce au système unique de connexion, un réseau sans couture entre les bornes wifi d'un territoire, l'utilisateur accède à une connexion internet avec les mêmes identifiants et la collectivité obtient dès lors des statistiques sur les flux de fréquentations et les déplacements des utilisateurs.

4. Un média de promotion touristique du territoire pendant le séjour

Un touriste peut également laisser ses coordonnées pour recevoir des offres touristiques de la Destination dans sa boîte mail. Celles-ci visent à agrémenter son séjour, pour ne pas le laisser passer à côté d'une activité, et visent aussi à faire découvrir et consommer l'offre du territoire en l'orientant vers les visites guidées et les activités commercialisées en ligne à proximité...

5. Un média d'avenir pour diffuser de l'information contextualisée "hyper-locales" aux citoyens

Le contenu du portail sur lequel il se connecte varie selon les lieux. Les offices de tourisme, associations commerçantes, services municipaux pourront ainsi diffuser les informations et bons plans du moment. Ce portail permettra de développer une relation personnalisée avec les

habitants avec des propositions d'abonnement à des services ou informations thématiques (vie scolaire, transports, tourisme etc...)

6. Une solution clé en main pour les partenaires économiques locaux

Les professionnels de l'hébergement, restaurants, équipements, commerçants qui ne sont pas équipés de solution Wifi public sécurisée bénéficieront des tarifs et services avantageux négociés par la collectivité. Ils offriront à leur clientèle l'accès au service Wifi, aux informations locales et se mettront en conformité avec la réglementation (beaucoup d'établissements donnent leur code personnel d'accès à leur box wifi, ce qui est interdit et les rend pénalement responsable des agissements de leurs clients sur Internet). La collectivité bénéficiera quant à elle de la multiplication des points de contact utilisateurs.

7. Un aménagement de service dans l'espace public qui renforce l'attractivité

Certaines communes ont développé autour de ce service Wifi public de véritables « Oasis numériques », à savoir un espace en plein air, aménagé avec des fauteuils, des prises de courant, du wifi et même des brises soleil pour avoir de l'ombre. C'est tout simplement un bureau en plein air, dans un cadre exceptionnel, qui donne envie d'y rester...



8. L'opportunité de financement des installations à hauteur de 70% avec le contrat de partenariat (20% Région – 50% itIFEDER)

QCD a inscrit dans le contrat de partenariat, au titre de ses actions de développement touristique, un projet de Wifi territorial pour un budget global de 100 000€ (60k€ année 1 et 40 k€ année 2).

Ce projet permettrait d'équiper chaque EPCI de bornes WiFi extérieures (coût moyen d'une borne Wifi extérieur : 2500€ l'unité hors travaux d'installation). Soit un volume de 40 bornes sur l'ensemble du territoire.

Conseil de développement: Renouvellement des membres

Rappel

Constitué à l'origine en application de la Loi du 25 juin 1999, le Conseil de développement du Pays de Cornouaille a été initialement installé le 21 juin 2000, dans les conditions approuvées par le Bureau du Pays du 12 mai 2000 et faisant l'objet d'un règlement intérieur.

Le nouveau contexte d'intervention des Conseils de développement lié à la contractualisation Europe/Région/Pays 2014-2020 a nécessité une refondation du Conseil de développement. Un nouveau règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement le 16 juin 2014. Son Assemblée plénière a été renouvelée suite à l'approbation de sa composition en Conseil d'administration du 13 octobre 2014.

Le Conseil de développement représente la société civile auprès des élus du Pays. Il est composé de bénévoles répartis en 5 collèges :

- Collège 1 : Acteurs économiques
- Collège 2 : Partenaires sociaux
- Collège 3 : Établissements publics
- Collège 4 : Vie collective et associative
- Collège 5 : Personnes qualifiées

Le Conseil de développement rend des avis sur des problématiques du territoire sur sollicitation de la structure porteuse du Pays ou de toute collectivité publique, il peut s'autosaisir de tout sujet tenant au développement cornouaillais.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce la place des Conseils de Développement dans le paysage territorial. Elle prévoit que tout EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants a désormais l'obligation de mettre en place son propre Conseil de développement. Toutefois, par délibération de leurs organes délibérants, les établissements contigus peuvent mettre en place une instance commune, compétente pour l'ensemble de leurs périmètres.

Contexte

Le règlement intérieur du Conseil de développement de Cornouaille prévoit une durée de mandat de 3 ans à compter de la date d'installation, le mandat actuel arrive donc à échéance le 13 octobre 2017. L'année du renouvellement de l'assemblée plénière permet de réinterroger les modes de fonctionnement du Conseil, c'est donc l'occasion d'intégrer les nouvelles contraintes légales en imaginant de nouveaux modes de travail avec les EPCI afin de garantir la représentativité du territoire.

Les Présidents des EPCI, en réunion de Bureau de Quimper Cornouaille Développement du 12 juin 2017, ont proposé de conserver un Conseil de développement à l'échelle du Pays de Cornouaille afin que chaque EPCI bénéficie de la dynamique existante.

Afin de garantir une représentation de tous les territoires de Cornouaille, chaque EPCI a été invité à désigner 5 à 10 membres de la société civile pour intégrer le Conseil de développement, en veillant d'une part à un équilibre entre les différents collèges et d'autre part à la parité.

Les membres déjà en place ont été consultés afin qu'ils indiquent s'ils souhaitent poursuivre leur engagement au Conseil. De nouveaux membres ont également manifesté leur intérêt pour intégrer le Conseil de développement (voir annexe ci-jointe).

Une fois la liste nominative des membres validée en Conseil d'administration de QCD, le nouveau Conseil de développement pourra procéder à la désignation de ses instances (présidence, bureau, commissions).

Résolution :

Le Conseil d'administration :

- **Approuve la nouvelle composition du Conseil de développement de Cornouaille ;**

Le Secrétaire

Claude RAVALEC



Nouveaux membres ayant sollicités le CD

2

Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)
Marie-Pierre Sinou (ancien membre CESER)
Josianne de Bergevin

Propositions des EPCI (hors membres actuels du CD)

15

Collège 1 : Acteurs économiques (9)
Pascal Piriou
Pascal Fiche (CLAL St Yvi)
Laurent Six (SAT Beg Meil)
Jean-Pierre Merrien (Cap Fouesnant : asso commerçant)
Anne Le Cam (SCIC Finistère MerVent)
Corinne Martin (Hébergeur)
Aude CARETTE (Office tourisme Dz)
Benoît Landrein (Store Pellé)
Jean Loup Thivet (SOBAD)

Collège 3 : Etablissements et services publics (2)
Jean-Marie Pautonnier (Centre hospitalier Cornouaille)
Yves-Marie Rolland (Logis Breton)

Collège 4 : Vie collective et associative (2)
Nathalie Delliou (Bretagne vivante)
Virginie Lelarge (4ASS)

Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)
Denez L'Hostis
Dominique Le Corre (expert comptable retraité)

total	61
--------------	-----------

Collège 1 : Acteurs économiques (15)	
Sophie Enizan	
André Sergent	
Hervé Le Goff	
CCI à désigner	
CCI à désigner	
Jean-Paul Le Corre	
Stéphane Larhant	
Sébastien Baugé	
Philippe Duval	
Alain Capp	
Eric Vighetti	
Jean-Robert Geoffroy	
Ronan Le Den	
Rachel Sellin	
Alan Le Venec	
Chantal Pinon	
Jo Thaëron	

Collège 2 : Partenaires sociaux (7)	
Gabriel Andre	
Joël Le Dantec	
Marc Monneray	
Franck Crast	
François Litaize	
Dominique Le Borgne	
Yann Darcy	

Collège 3 : Etablissements et services publics (4)	
Albert Billon	
Roselyne Gueguen	
Hervé Olagne	
Loïc de l'Estourbeillon	

Collège 4 : Vie collective et associative (9)	
Patrick Delafon	
Fernand Drevillon	
France Huntzinger	
Pascale Cherbonnel	
Yvonne Delemotte	
Bernard Le Noach	
Guy Riou	
Régis Fort	
Jean-Christian Klotz	

Collège 5 : Personnalités qualifiées (9)	
François Arbellot	
Pierre Bellec	
Loïc Cormier	
Maryvonne Guivarc'h	
Georges Kergonna	
Pierre Mollo	
Pierre Nedelec	
Hervé Prat	
Stéphane Alain Riou	

Collège 1 : Acteurs économiques (15)

Sophie Enizan
André Sergent
Hervé Le Goff
CCI à désigner
CCI à désigner
Jean-Paul Le Corre
Stéphane Larhant
Sébastien Baugé
Philippe Duval
Alain Capp
Eric Vighetti
Jean-Robert Geoffroy
Ronan Le Den
Rachel Sellin
Alan Le Venec
Chantal Pinon
Jo Thaëron

Collège 2 : Partenaires sociaux (7)

Gabriel Andre
Joël Le Dantec
Marc Monneray
Franck Crast
François Litaize
Dominique Le Borgne
Yann Darcy

Collège 3 : Etablissements et services publics (4)

Albert Billon
Roselyne Gueguen
Hervé Oagne
Loïc de l'Estourbeillon

Collège 4 : Vie collective et associative (9)

Patrick Delafon
Fernand Drevillon
France Huntzinger
Pascale Cherbonnel
Yvonne Delemotte
Bernard Le Noach
Guy Riou
Régis Fort
Jean-Christian Klotz

Collège 5 : Personnalités qualifiées (9)

François Arbellot
Pierre Bellec
Loïc Cormier
Maryvonne Guiavarc'h
Georges Kergonna
Pierre Mollo
Pierre Nedelec
Hervé Prat
Stéphane Alain Riou

Nouveaux membres ayant sollicités le CD**2****Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)**

Marie-Pierre Sinou (ancien membre CESER)

Josianne de Bergevin

Propositions des EPCI (hors membres actuels du CD)**15****Collège 1 : Acteurs économiques (9)**

Pascal Piriou

Pascal Fiche (CLAL St Yvi)

Laurent Six (SAT Beg Meil)

Jean-Pierre Merrien (Cap Fouesnant : asso commerçant)

Anne Le Cam (SCIC Finistère MerVent)

Corinne Martin (Hébergeur)

Aude CARETTE (Office tourisme Dz)

Benoît Landrein (Store Pellé)

Jean Loup Thivet (SOBAD)

Collège 3 : Etablissements et services publics (2)

Jean-Marie Pautonnier (Centre hospitalier Cornouaille)

Yves-Marie Rolland (Logis Breton)

Collège 4 : Vie collective et associative (2)

Nathalie Delliou (Bretagne vivante)

Virginie Lelarge (4ASS)

Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)

Denez L'Hostis

Dominique Le Corre (expert comptable retraité)

total**61**

Projet alimentaire territorial – Aux Goûts du Jour - QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Rappel

Issu de la « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 13 octobre 2014, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche collective qui a pour objectif de rapprocher la production locale et la consommation locale. Il permet d'obtenir un label sur appel à projets du Ministère, dans le cadre du Plan National de l'Alimentation.

Élaboré, de manière avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Les actions d'un PAT peuvent s'inscrire dans différents outils de politique publique : schéma de cohérence territoriale, charte de parcs naturels régionaux, agenda 21 local, stratégie touristique, territoires zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG), etc.

Un PAT répond aux enjeux suivants :

- une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains,
- un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité,
- une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

Contexte

Ialys et le territoire cornouillais ont été identifiés comme un PAT potentiel, par le Conseil Régional, sur la base du réseau existant et des actions menées, rappelons que de nombreuses initiatives sont menées sur en Cornouaille sur les questions alimentaires, notamment par les EPCI, tels les plans de lutte contre les algues vertes.

La Cornouaille compte déjà deux PAT, dont il conviendra de tenir compte de :

celui du Conseil Régional en lien avec la Chambre d'Agriculture sur la restauration collective : Breizh'alim

celui du Département du Finistère dont le diagnostic est en cours.

Il a été proposé en commission ialys et validé en Bureau de QCD que :

- l'identification des besoins et des attentes soit confié à Aux Goûts du Jour, association qui depuis 2012, en tant qu'acteur majeur de la filière aliment en Cornouaille intervient directement auprès des EPCI, notamment sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire...
- QCD appuie et accompagne le travail qui sera mené, l'alimentation étant une thématique transversale qui touche plusieurs domaines de ses missions ;
- QCD coordonne l'implication collective des EPCI dans la démarche et de participe à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions de manière à ce qu'ils puissent participer tant aux projets cornouillais, qu'à leur propre PAT, le cas échéant ;

Le coût engagé, par QCD, est de 6000 € maximum, en complément de la subvention Leader qu'Aux Goûts du Jour a perçu.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Assistance à maîtrise d'ouvrage Stratégie d'attractivité de la Cornouaille

Rappel

Tel que rappelé lors du Conseil d'administration du 6 novembre dernier, une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en juillet dernier. Les candidats avaient jusqu'au 8 septembre pour y répondre.

L'accompagnement de la démarche de marketing territorial est une phase qui a pour objectif d'intégrer plus largement les acteurs du territoire et d'accompagner QCD dans la mise en œuvre de la stratégie. Elle est essentielle pour ancrer une action collective stratégique pour la Cornouaille, devant s'intégrer aux démarches existantes (tourisme, pôle métropolitain).

Le marché porte sur 3 phrases :

- 1 : Identifier l'offre territoriale et dégager le positionnement de la Cornouaille
- 2 : Élaborer la stratégie d'attractivité co-construite avec les acteurs publics et privés locaux
- 3 : Définir le plan d'actions en fonction des cibles

Contexte

Trois cabinets spécialisés se sont associés pour répondre à l'AMO. Il s'agit de Échelles et territoires, Inkipit et Echappées belles. Une audition a eu lieu le 14 novembre 2017 (mobilisant Hervé Herry) afin de mieux appréhender l'offre et d'évaluer le travail à réaliser pour chacune des phases. Anne Miriel de Inkipit et Josselin Tallec de Echelles et territoires ont présenté les trois phases du travail. A cette occasion une adaptation de l'offre a été demandée afin d'optimiser le travail à effectuer (pré ciblage à réaliser en phase 1 et entretiens avec les acteurs territoriaux à adapter afin de ne pas les sur-solliciter).

Le montant prévu au dossier présenté en Comité unique de programmation était de 130 000 € pour l'ensemble de l'accompagnement de la démarche (dont la moitié prise sur le contrat de partenariat). Après négociation, cette prestation se chiffrera à 70 000 €.

Il est prévu un démarrage des travaux à compter de la fin janvier pour faire en sorte que la démarche s'insère dans le planning du pôle métropolitain.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) étude inter-agence sur les opportunités de lignes grande vitesse

Rappel

En mars 2017, SNCF Réseau a sollicité les 4 agences de développement et d'urbanisme les plus impactées par les aménagements de lignes nouvelles (Quimper, Brest, Nantes et Rennes) pour réaliser une étude sur les opportunités de développement de nouvelles lignes à grande vitesse. Cette étude s'inscrit dans le débat public LNOBPL qui s'est achevé en début 2016. À l'issue de cette phase, une étape de consolidation a été jugée nécessaire afin de préciser les besoins de déplacement des acteurs sur le territoire d'étude du projet LNOBPL auxquels les cinq objectifs du projet doivent répondre :

- Améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne ;
- Renforcer le réseau inter-villes ;
- Rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes ;
- Desservir le futur aéroport du Grand Ouest ;
- Dégager des possibilités d'évolution du réseau.

Contexte

Ce travail avait pour objectif de faire remonter les demandes des acteurs de terrain au travers d'ateliers (acteurs économiques, élus, associations, citoyens) que SNCF Réseau a mené en 2017 et des intérêts socio-économiques du projet à conforter. Pour ce faire, les agences se sont basés sur le simulateur de scénario que SNCF Réseau a développé, exercice contraignant dans la mesure où les scénarios sont déjà préétablis pour une partie des tronçons éventuellement aménageables.

Quimper Cornouaille Développement a été rémunérée à hauteur de 13 125 € net de taxes.

Résultats :

Chaque agence a participé à l'ensemble des ateliers organisés par SNCF Réseau en Bretagne et Pays-de-la-Loire (soit 20 au total). Les demandes des acteurs ont été confrontées aux éléments financiers et environnementaux remontés par SNCF Réseau.

Les deux principales demandes concernent le gain de temps et l'amélioration d'offre de service. Les axes concernés demeurent les tronçons Brest - Paris, Quimper - Paris et Rennes - Nantes. Pour la Cornouaille, deux tronçons sont aménageables et permettent de gagner 17 minutes (données SNCF Réseau), soit le Quimper - Lorient et le Redon - Rennes (servant également à la desserte Rennes - Nantes). Il est à noter que les données de SNCF Réseau intégrées à l'étude ne permettent toujours pas d'atteindre l'objectif que Quimper et Brest se fixent d'atteindre Paris en 3 h.

En croisant ces éléments avec les données déjà produite par les agences à l'échelle bretonne, deux scénarios se dessinent. Un premier scénario à 7,8 milliards d'euros intégrant l'ensemble des demandes territoriales et un second scénario à 4 milliards d'euros se concentrant sur le gain de temps. Dans les deux cas, le Quimper - Paris serait optimisé de 17 minutes (document remis sur table).

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Etat des lieux des mobilités touristiques en Cornouaille

Rappel

Un état des lieux des mobilités touristiques sur le périmètre de la Destination Quimper Cornouaille a été réalisé entre août et novembre 2016. L'opération a été conduite par l'AOCD, en lien avec les équipes de Quimper Cornouaille Développement.

L'objectif de cette démarche est d'identifier des pistes d'actions, des solutions pour favoriser la mobilité des touristes devant se déplacer sans voitures.

Dans la continuité de l'analyse menée par Finistère Tourisme en 2013 sur les mobilités touristiques dans le département, l'ouvrage reprend une trame d'analyse déclinée en 3 temps :

- L'accès longue distance en Cornouaille,
- le dernier kilomètre jusqu'à l'hébergement,
- la mobilité au cours du séjour.

Contexte

L'accès longue distance en Cornouaille

L'accès à la Cornouaille par la route reste prédominant. En 2016, 86 % des touristes présents sur la Destination Quimper Cornouaille utilisent la voiture pour se rendre sur place (Source : Enquête REFLET, CRT Bretagne, 2016). Malgré tout, les usages tendent à se diversifier : camping-cars, covoiturage entre particuliers, ...

Depuis juillet 2017, un gain de 45 minutes en moyenne sur un trajet en train Paris-Quimper avec la LGV et un passage de 7 à 9 allers-retours quotidiens. Une offre maritime importante avec 7 ports structurants permet l'accueil de paquebots et de plaisanciers en escale. L'aéroport cornouaillais, situé à équidistance de ceux de Lorient et Brest, est fragilisé par une baisse de fréquentation, malgré l'existence de lignes saisonnières (Corse, Londres).

À noter, une hausse constante de fréquentation des cars longue distance (cars « Macron ») depuis leur autorisation fin 2015, liée notamment à une tarification compétitive par rapport aux autres moyens de transport.

Le dernier kilomètre jusqu'à l'hébergement

À partir de ces différentes portes d'entrée en Cornouaille (gares, aéroport, axe routier RN165...), tout l'enjeu repose sur les possibilités de parcours jusqu'aux lieux d'hébergement : le « dernier kilomètre ».

L'état des lieux a permis d'analyser les différentes portes d'entrée (3 gares, aéroport, aires de covoiturage) au travers de leurs atouts et faiblesses, des opportunités de développement et des menaces qui pèsent sur ces dernières. Il cite également des exemples de bonnes pratiques ou initiatives mises en place dans d'autres territoires.

Le principal enseignement concerne le décalage entre la répartition géographique de ces portes d'entrées et celle des pôles d'hébergements touristiques, majoritairement situés en zone littorale ou de manière diffuse en zones rurales (gîtes, chambres d'hôtes). Cette situation montre toute la difficulté d'organisation du parcours du « dernier kilomètre ».

À cela s'ajoute notamment une offre de transports publics organisée principalement pour des déplacements domicile-travail (horaires, fréquences), un manque de services pour optimiser les temps d'attente,...

Il convient cependant de noter les projets réalisés ou en cours de réalisation pour faciliter l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux) ou le récent passage de la compétence « Transport » du Département du Finistère à la Région Bretagne, qui peuvent être des opportunités à saisir pour améliorer la fluidité entre les trains et les cars interurbains.

La mobilité au cours du séjour

Dans cette partie, l'état des lieux s'attache à une présentation complète des solutions offertes aux touristes pour se déplacer sur le territoire : mobilités douces (pédestre, vélos...), transports publics (TER, cars, bus...), location de véhicules, taxis et VTC, dessertes maritimes.

Il est complété par une analyse des forces et marges de progression de chaque EPCI cornouaillais pour faciliter les déplacements touristiques. Ici aussi des bonnes pratiques inspirées d'autres territoires sont évoquées ainsi que des propositions de pistes d'actions.

Enfin, la diffusion de l'information sur les solutions de mobilités reste primordiale. La Région Bretagne dispose depuis plusieurs années avec BreizhGo d'un outil puissant centralisant les données de l'ensemble des réseaux de transports publics du territoire. L'information sur les transports privés et collaboratifs reste par contre plus segmentée et donc moins accessible.

Des initiatives comme l'opération régionale « En Bretagne sans ma voiture » portée par le CRT Bretagne doivent permettre de fournir une meilleure information aux touristes sur les solutions de mobilité offertes lors d'un séjour en Cornouaille.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Calendrier des instances QCD et CUP 2018

Réunion de Bureau (10h-12h):

Lundi 22 janvier
Lundi 26 mars
Mardi 22 mai
Lundi 2 juillet
Lundi 24 septembre
Lundi 26 novembre

Conseil d'Administration/Assemblée Générale (10h-12h) :

Lundi 12 février
Lundi 16 avril
Lundi 15 octobre
Lundi 10 décembre

Comité Unique de Programmation (14h-17h30) :

Vendredi 26 janvier
~~Vendredi 30 mars~~  6 avril 2017
Vendredi 25 mai
Vendredi 6 juillet
Vendredi 28 septembre
Vendredi 30 novembre

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Quimper Cornouaille Développement

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02.98.10.34.16

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

